

BON DE COMMANDE DE PRODUITS ANTI-VARROA / ANNEE 2017

MODALITES: Vous avez 3 possibilités de délivrance des médicaments au moyen du présent bon de commande :

- 1) **Commande prioritaire :** Lors de la réunion du **04/03/2017** de 9h00 à 12h00 au lycée agricole de la Ville Davy à Quessoy.
Date limite de commande : 15/01/2017. (cachet de la poste faisant foi)
- 2) **Commande complémentaire :** Lors de la réunion d'information estivale dite « de mise en hivernage » du **22/07/2017** au lycée agricole de la Ville Davy de Quessoy. Les médicaments non récupérés lors de la première réunion seront également disponibles à cette date. **Date limite de commande : 15/06/2017.** (cachet de la poste faisant foi)
- 3) **Par la poste, en courrier suivi.** Les frais d'envoi du colis sont à votre charge, soit la somme forfaitaire de 9 € (maxi 5 étuis). Vous spécifiez votre choix sur ce bon, dans la case prévue à cet effet. Compte tenu du poids et du conditionnement, des barquettes d'Apiguard, **pas d'envoi de ce traitement par la poste (trop onéreux pour l'adhérent et conditionnement compliqué).**

A noter également que l'envoi par la poste n'est pas possible pour une première adhésion. Une information préalable portant sur le Plan Sanitaire Elevage étant demandée. **Date limite de commande : 15/06/17 et d'envoi du règlement par la poste 31/07/17.**

APIVAR délivré avec ordonnance- A base d'amitrazo

AGREMENT N° PH 22 215 01

Les étuis de 10 lanières permettent le traitement de 5 ruches. Le nombre d'étuis commandés ne peut dépasser le nombre de ruches déclarées (sauf dans le cas où le nombre de ruches n'est pas un multiple de 5, exemple : 3 ruches = 1 étuis, 13 ruches = 3 étuis). Les lanières doivent être suspendues dans la grappe. Appliquer immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 10 semaines. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur)

Je commandeétuis d'APIVAR à 16,50€ l'étui

Montant :euros

APISTAN délivré sans ordonnance- A base de tau-fluvalinate

AGREMENT N° PH 22 215 01

Les étuis de 10 lanières permettent le traitement de 5 ruches. Le nombre d'étuis commandés ne peut dépasser le nombre de ruches déclarées (sauf dans le cas où le nombre de ruches n'est pas un multiple de 5, exemple : 3 ruches = 1 étuis, 13 ruches = 3 étuis). Les lanières doivent être suspendues dans la grappe. Appliquer immédiatement après la récolte d'été (fin juillet, début août). Durée du traitement 8 semaines. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur)

Je commandeétuis d'APISTAN à 13 € l'étui

Montant :euros

APIGUARD délivré sans ordonnance – A base de thymol

AGREMENT N° 22 215 01

Le coffret de 10 barquettes permet le traitement de 5 ruches. Le nombre de barquettes commandées ne peut dépasser le nombre de ruches déclarées (sauf dans le cas où le nombre de ruches n'est pas un multiple de 5, exemple : 3 ruches = 1 étuis, 13 ruches = 3 étuis). Disposer 2 fois une barquette par ruche à 15 jours d'intervalle. Respecter les conditions d'utilisation (voir notice du fournisseur)

Je commande barquettes d'APIGUARD 16 € la barquette

Montant :euros

Envoi de mes médicaments par la poste (APIVAR ou d'APISTAN uniquement) soit:9€

Montant.....euros

Montant total de ma commande

Montant.....euros

« Subvention du conseil départemental déduite du prix unitaire des médicaments »

Sommes à rajouter à votre document « ADHESION 2017 »

Dans le cadre notamment de la lutte contre la varroase, je m'engage à respecter le **Plan Sanitaire Elevage**

SIGNATURE OBLIGATOIRE :